

°	SUP	Gestionnaire	Communes concernées
AS 1	Eau potable : périmètre de protection des captages.	ARS	sont recensés les captages situés sur les communes de Caen-la-mer. Le tableau indique également la date de la déclaration d'utilité publique (DUP)
AC 1	Protections des abords des monuments historiques	Ministère de la culture	sont recensés les monuments historiques et sites protégés situés sur les communes de la CU Caen-la-mer. Actes + Plan Les informations sont également accessibles sur le site des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante : http://www.calvados.gouv.fr/monuments-historiques-etsites-r733.html
AC 2	Sites inscrits et classés	DREAL	Sites inscrits et sites classés dans les communes de la CU Caen-la-mer sont accessibles sur le site de la DREAL Normandie à l'adresse suivante :
AC 4	Sites patrimoniaux remarquables (SPR) <i>(les SPR regroupent les ex plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)).</i>	Ministère de la culture	SPR de Caen
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	TRAPIL GRT Gaz	
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de gaz, hydrocarbures et produits chimiques	TRAPIL GRT Gaz	
I 5	Servitudes relatives à l'établissement des	GRT Gaz	

	canalisations de distribution de gaz		
I 7	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbures et produits chimiques	TRAPIL GRT Gaz	
T 4	Servitude aéronautique de balisage instituée en application de l'article R.243-1 du Code de l'aviation civile	DGAC	Authie, Bourguébus, Bretteville-sur-Odon, Caen, Cairon, Carpiquet, Castine-en-Plaine, Eterville, Fleury-sur-Orne, Ifs, Le Castelet, Louvigny, Mouen, Rosel, Rots, Saint-André-sur-Orne, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Saint-Manvieu-Norrey, Soliers, Thue-et-Mue, Tourville-sur-Odon, Verson
T 5	Servitude aéronautique de dégagement (civile) instituée en application des articles R.242-1 à 2 du Code de l'aviation civile	DGAC	Sont concernées par la SUP T5 les communes suivantes : Authie, Bourguébus, Bretteville-sur-Odon, Caen, Cairon, Carpiquet, Castine-en-Plaine, Eterville, Fleury-sur-Orne, Ifs, Le Castelet, Louvigny, Mouen, Rosel, Rots, Saint-André-sur-Orne, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Saint-Manvieu-Norrey, Soliers, Thue-et-Mue, Tourville-sur-Odon, Verson. Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Caen-Carpiquet a été approuvé par arrêté ministériel 5 mars 2019.
T 7	Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement en application des articles R.244-1 et suite du Code de l'aviation civile	DGAC	Bénouville, Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Bourguébus, Caen, Cairon, Cambes-en-Plaine, Castine-en-Plaine, Colleville-Montgommery, Colombelles, Cormelles-le-Royal, Cuverville, Démouville, Epron, Fleury-sur-Orne, Giberville, Gretheville, Hermanville-sur-Mer, Hérouville-Saint-Clair, Ifs, Le Castelet, Le Fresne-Camilly, Lion-sur-Mer, Mathieu, Mondeville, Ouistreham, Périers-sur-le-Dan, Rots, Saint-André-sur-Orne, Saint-Aubin-d'Arquenay, Saint-Contest, Sannerville, Soliers, Thaon, Thue-et-Mue, Troarn, Tourville-sur-Odon, Villons-les-Buissons.
T 8 (PT1)	Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage (protection contre les perturbations électromagnétiques)	DGAC ANFR	Sont concernées par les servitudes contre les perturbations électromagnétiques du centre radioélectrique de Caen-Aérodrome (plan STNA n°1144 du 01/06/1995 annexé au décret du 23/12/1997) les communes de : Bretteville-sur-Odon, Carpiquet, Verson.
PT2	Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques (protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne)	DGAC ANFR	Sont concernées par les servitudes contre les obstacles du centre radioélectrique de Caen-Aérodrome (plan DTI n°50 220 du 04/02/2011 annexé au décret du 28/02/2013) les communes de : Bretteville-sur-Odon, Carpiquet, Castine-en-Plaine, Saint-Manvieu-Norrey, Verson.

T 1	Servitude relative aux voies ferrées Visibilité sur les voies publiques	SNCF	Ligne n°366 000 de Mantes-la-Jolie à Cherbourg : Bretteville-sur-Odon, Caen, Carpiquet, Gretheville, Mondeville, Rots, Saint-Manvieu-Norrey. Ligne n°412 000 de Caen à Cerisy-Belle-Etoile : Caen, Fleury-sur-Orne, Saint-André-sur-Orne, Louvigny.
EL 8	Servitude de protection des champs de vue des établissements indispensables à la sécurité et à la surveillance de la navigation maritime	DIRM	OUISTREHAM (phare)
EL 9	Servitude de passage sur le littoral	DDTM	Communes littorales couvertes par le PLUi-HM
PT 1 (T8)	Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique	DGAC ANFR	Voir SUP relatives à la circulation aérienne (supra)
PT 2	Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques		
PT 3	Servitude attachée aux réseaux de télécommunication	Orange	
PT 1	Servitude contre les perturbations radioélectriques pour les centres d'émission/réception	Ministère de la Défense	Voir les communes concernées par les différentes servitudes
PT 2	Servitude protégeant les faisceaux hertziens et les centres d'émission/ réception contre les obstacles		
P M1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)	DDTM	Plan de prévention des risques inondation (PPRI) de la Basse Vallée de l'Orne approuvé le 10 juillet 2008. Sont concernées, sur le territoire de la CU Caen-la-mer, les communes de : Bénouville, Blainville sur Orne, Bretteville-sur-Odon, Caen, Colombelles, Eterville, Fleury-sur-Orne, Hérouville-Saint-Clair, Louvigny, Mondeville, Ouistreham, Saint-André-sur-Orne, Verson. Plan de prévention multirisques (PPM) de la Basse Vallée de l'Orne , prescrit le 20 mai 2016. À noter que ce plan de prévention multirisques, une

			fois approuvé, remplacera le PPRI de la Basse Vallée de l'Orne. Il recouvre, sur la CU Caen-la-mer, les mêmes communes que le PPRI, auxquelles s'ajoutent : Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer et Lion-sur-mer.
PM 1	Plan de prévention des risques miniers (PPRM)	DDTM	Le PPRM de May-sur-Orne , prescrit le 14 janvier 2005 concerne les communes de Rocquancourt (commune nouvelle de Castine-en-Plaine), Garcelles-Secqueville et Saint-Aignan-de-Cramesnil (commune nouvelle Le Castelet) et Saint-Andre-sur-Orne.
PM 3	Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	DDTM	Le PPRT autour de la société Dépôts Pétroliers Côtiers (DPC) de Mondeville, approuvé le 14 avril 2015, concerne les communes de Mondeville et Hérouville-Saint-Clair.